



Succession patrimoine abus de confiance, reglement successoral

Par **sourisette**, le **20/03/2011** à **20:29**

Bonjour,

Mon père, avant son divorce, séparé de ma mère, a acheté une maison qu'il a mis au nom de sa compagne. Cette maison servit de mise de fond pour acheter et changer de maisons successivement. Le divorce prononcé, après 15 ans de vie séparé, il y eut remariage de mon père avec sa compagne avec contrat de mariage, puis 3 semaines plus tard, donation de la part de mon père à sa nouvelle conjointe. Sachant qu'elle n'avait pas les moyens d'acheter cette maison, que mon père touchait 200 fois son revenu à elle, que les comptes joints étaient pleins à craquer, les comptes de mon père quasi vides.... Pouvons nous espérer faire valoir que sous influence, il y eut abus ???

Par **mimi493**, le **20/03/2011** à **20:35**

Votre père est mort ?

Par **sourisette**, le **21/03/2011** à **18:01**

Oups !! oui , mon père est décédé il y a 5 mois